

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 21 juin 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019

2019 DDCT 73 - DASES Subventions d'investissement (219 759 euros) à dix-neuf associations situées en quartiers populaires.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le Contrat de Ville voté le 16 mars 2015 ;

Vu le projet de délibération en date du 28 mai 2019, par lequel Mme la Maire propose l'attribution de subventions d'investissement à dix-huit associations ;

Vu l'avis du Conseil du 10^{ème} arrondissement de Paris en date du 27 mai 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 11^{ème} arrondissement de Paris en date du 3 juin 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 13^{ème} arrondissement de Paris en date du 27 mai 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 17^{ème} arrondissement de Paris en date du 27 mai 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 18^{ème} arrondissement de Paris en date du 28 mai 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 19^{ème} arrondissement de Paris en date du 28 mai 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 20^{ème} arrondissement de Paris en date du 5 juin 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme Colombe BROSSEL au nom de la 3ème Commission,

Délibère :

Article 1: Une subvention d'un montant de 7000 euros est attribuée à ASSOCIATION ACCORDERIE DE PARIS 19ÈME (190224) pour une action 'Aide pour financement des travaux et achat de mobilier - local Accorderie ' (2019_08215). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 2: Une subvention d'un montant de 10000 euros est attribuée à ASSOCIATION INITIATIVES RENCONTRES ET SOLIDARITE 10ÈME - (AIRES 10ÈME) (10829) pour une action 'Signalétique dans le quartier buisson saint louis/Sainte Marthe' (2019_08615). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 3: Une subvention d'un montant de 6135 euros est attribuée à ASSOCIATION POUR LA GESTION D'ESPACES TEMPORAIRES ARTISTIQUES (89541) pour une action 'Projet embellissement et signalétique du TDI' (2019_08351). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 4: Une subvention d'un montant de 4804 euros est attribuée à ATELIER EDUCATIF CULTUREL ET SPORTIF (AECS) (3461) pour une action 'réfection d'un nouveau local' (2019_08302). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 5: Une subvention d'un montant de 4000 euros est attribuée à CAPOEIRA VIOLA - COMPAGNIE LE SOMMET DE L'ABRICOTIER (300) pour une action 'achat de matériel informatique et de mobilier' (2019_08306). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 6: Une subvention d'un montant de 20000 euros est attribuée à COLLECTIF CAFE CULTURE CUISINE - COLLECTIF 4C (185029) pour une action 'Travaux de réfection du local et aménagement de cuisine professionnelle' (2019_08310). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 7: Une subvention d'un montant de 3800 euros est attribuée à COMPAGNONS BATISSEURS ILE DE FRANCE (180904) pour une action 'Achat d'outils et de matériel // Atelier de Quartier PYTHON-DUVERNOIS' (2019_08013). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 8: Une subvention d'un montant de 2500 euros est attribuée à COURTE ECHELLE PARIS (181120) pour une action 'Équipement Courte échelle Paris' (2019_08372). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 9: Une subvention d'un montant de 8000 euros est attribuée à CULTURE PRIORITAIRE (173521) pour une action 'Travaux dans le local associatif en partenariat avec un chantier jeune' (2019_08314). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 10: Une subvention d'un montant de 20000 euros est attribuée à CULTURES SUR COUR (16027) pour une action 'Travaux aménagement locaux' (2019_08368 /DDCT/10000€ et

2019_08536/DASES/10000€). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 11: Une subvention d'un montant de 15000 euros est attribuée à ECOLE NORMALE SOCIALE (9885) pour une action 'Nouvel aménagement pour la ludothèque du centre social espace Torcy' (2019_08359). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 12: Une subvention d'un montant de 6000 euros est attribuée à ESPACE 19 (246) pour une action 'Signalétique Cambrai-Karr' (2019_08489). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 13: Une subvention d'un montant de 4000 euros est attribuée à JEUNESSE FEU VERT - FONDATION ROBERT STEINDECKER -(SECTION PREVENTION SPECIALISE PARIS) (226) pour une action 'Projet fresque parc de Belleville' (2019_08569). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 14: Une subvention d'un montant de 5000 euros est attribuée à L'ASSOCIATION POUR LA FORMATION ET L'INTÉGRATION DES FAMILLES (19310) pour une action 'Travaux de rénovation de l'Espace Souham' (2019_08444). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 15: Une subvention d'un montant de 19000 euros est attribuée à LES ÉQUIPES D'AMITIÉ (20846) pour une action 'Conception et réalisation d'un kiosque intergénérationnel' (2019_08759). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 16: Une subvention d'un montant de 28793 euros est attribuée à ORIGINES (19769) pour une action 'Local partagé Chevaleret/Oudiné' (2019_08352). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 17: Une subvention d'un montant de 30000 euros est attribuée à QUARTIERS DU MONDE (19878) pour une action 'Renforcer les collectifs de femmes et les organisations du 20eme' (2019_08377). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 18: Une subvention d'un montant de 5727 euros est attribuée à RÉGIE DE QUARTIER FONTAINE AU ROI (7601) pour une action 'Remise en état des locaux de la régie de quartier FAR et création site Internet' (2019_08358). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 19: Une subvention d'un montant de 20000 euros est attribuée à LE PICOULET - MISSION POPULAIRE XIÈ (8561) pour une action 'Travaux Accueil-Café du centre social Le Picoulet : rénovation de la cuisine, rénovation de la salle d'accueil et achat de matériel' (2019_08945). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 20 : Les dépenses correspondantes à ces projets, s'élevant au total à 219 759 €, seront imputées :

- Pour 209 759 euros sur les crédits de la Direction de la Démocratie, des Citoyen-e-s et des Territoires, domaine fonctionnel P52 Politique de la ville, au chapitre 905, nature 20422 du budget d'investissement 2019 et suivants de la Ville de Paris.

- Pour 10 000 euros sur les crédits de la Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé, au chapitre 904, nature 20422, rubrique 4281, du budget d'investissement 2019 et suivants de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO